

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-17-0630 du 15/06/2017**

Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
HORS CLASSE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 2 Mai 2017 portant fermeture de la trésorerie auprès de l'ambassade de France en Allemagne ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe dont le nom suit, est affectée dans les fonctions ci-dessous désignées, dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'installation
GINDRAT	Catherine	849005	Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger TAF Allemagne	DDFiP de la Seine-Saint-Denis En surnombre des effectifs	01/09/2017

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756